



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015**

Le 9 décembre 2015, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à 20 h 30 à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

**Présents** : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Vincent AIGON – Mme Dominique ALVIN - M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN et Mme Nathalie VIOLLET.

**Absents excusés** : Mme Karen GAILLARD (pouvoir donné à Mme Cécile LOUP-FOREST) – Mme Céline SCELLOS (pouvoir donné à M. Jean-Paul GRAVILLON) – M. Johan THENET (pouvoir donné à Mme Nathalie VIOLLET) et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à Mme Nathalie BLANC).

Monsieur Georges DUCRET a été désigné comme secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu du 18 novembre 2015
- 2) Affaires foncières :
  - ⇒ DIA – vente des parcelles cadastrées A1159 et A1167
  - ⇒ Régularisations foncières RD14
  - ⇒ Intervention Société SAFACT pour établissement d'actes administratifs
- 3) CCFU : liste des commissaires pour la commission intercommunale des impôts directs
- 4) Finances :
  - ⇒ Maison Schneider : location du T2
  - ⇒ Demande de subvention
  - ⇒ FOL/UFOVAL : participation journalière 2016
  - ⇒ Mandatement des dépenses d'investissement 2016
- 5) SNE : convention avec le PLS.ADIL 74
- 6) - Questions et informations diverses

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 NOVEMBRE 2015 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2) **AFFAIRE FONCIERE :**

a) **Droit de préemption :**

Suite à l'examen de la déclaration d'intention d'aliéner, présentée par Maître BERTA Notaire à GROISY (74), pour le compte de Madame Geneviève GUILLERMIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RENONCE**, à exercer son droit de préemption urbain pour la vente de deux parcelles de terrains, constituant le lot n°3 du lotissement « Les Terrasses des Fontanelles », cadastrées sous les références A 1159 (109 m<sup>2</sup>) et A 1167 (893m<sup>2</sup>), en zone U du PLU, au prix de 260 000 €.

**b) Régularisations foncières RD 14 :**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route Départementale n° 14 – route de Poisy, certaines emprises sur le domaine privé doivent être régularisées et portent sur les parcelles suivantes :

Section	N°	Propriétaire	Adresse	Superficie
A	1238	M. Mme Jean-Marc DUSSOLLIET-BERTHOD	850 route de Poisy - LOVAGNY	00 a 22 ca
A	1239			00 a 05 ca
A	1230	M. Mme Joseph DUSSOLLIET-BERTHOD	760 route de Poisy – LOVAGNY	00 a 50 ca
A	1231	Consorts BOUCHET	890 route de Poisy – LOVAGNY	00 a 12 ca
A	1235	Mme SEGUIN Sandrine	120 chemin des Tâtes LOVAGNY	00 a 01 ca

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**, de l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles ci-dessus indiquées, dont la régularisation sera reçue en la forme administrative et **AUTORISE** le Maire-Adjoint à signer lesdits actes.

**c) Intervention SAFACT pour établissement d'actes administratifs :**

En raison de la complexité de certains dossiers de régularisations foncières, consécutives à des travaux de voiries, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**, de confier l'établissement des actes administratifs pour les parcelles ci-dessous pour un montant de 906 € TTC par acte à La SARL SAFACT sise à ANNECY-LE-VIEUX et **AUTORISE** le Maire-Adjoint à signer lesdits actes.

Section	N°	Propriétaire	Adresse	Superficie
A	1170	Mme COUTURIER Véronique	400 chemin des Cézards	01 a 17 ca
A	1231	BOUCHET Roger	890 route de Poisy	00 a 12 ca
B	1135	Consorts LAVOREL	94 route de Brassilly - POISY	01 a 11 ca
A	1102	Validation de l'incorporation au domaine public : allée des fontanelles		12 a 54 ca
AB	831	Validation de l'incorporation au domaine public : allée des Grands Champs		15 a 67 ca

**3) CCFU – Liste des commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs :**

Suite à la décision intercommunale de passage en FPU, la commune de Lovagny doit proposer une liste de personnes afin de permettre à la CCFU de constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

La CIID doit être composée de 11 membres dont 10 commissaires devant répondre aux conditions ci-dessous :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
  - avoir 25 ans au moins ;
  - jouir de leurs droits civils ;
  - être familiarisées avec les circonstances locales ;
  - posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
  - être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la CCFU ou des communes membres.
- Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de la CCFU.

Le Conseil Municipal **PROPOSE**, à 13 voix Pour (dont 4 pouvoirs) et 1 Abstention (Madame Dominique ALVIN) de nommer, pour la commune de Lovagny, les commissaires suivants :

- ⇒ M. Joseph DUSSOLLIET-BERTHOD, né le 28 février 1938 à BALMONT (74), domicilié à LOVAGNY (74) 760 route de Poisy ;
- ⇒ M. André CARTON, né le 18 mai 1945 à ANNECY (74), domicilié à MEYTHET (74) 1, impasse des Creusettes, en qualité de résidant hors territoire de la CCFU ;
- ⇒ M. Noël VEYRAT-DUREBEX, né le 6 août 1938 à MANIGOD (74), domicilié à LOVAGNY (74) 285 route de Poisy ;

⇒ Mme Nathalie BLANC, née le 26 septembre 1961 à BLOIS (41), domiciliée à LOVAGNY (74)  
481 chemin des Cézards.

Cette liste sera transmise au Président de la CCFU.

#### 4) **FINANCES :**

##### a) **Maison Schneider –location du T2 :**

Suite à la mise en location de la Maison Schneider (propriété communale), sise 93 route de Poisy à Lovagny et comprenant 2 appartements (un T4 nu de 150.53 m<sup>2</sup> et un T2 de 55.69m<sup>2</sup>) il s'est avéré que l'appartement T2 situé à l'étage nécessitait des travaux d'isolation phonique.

Or, ceux-ci ne peuvent être réalisés que depuis l'appartement du dessous, actuellement occupé.

De ce fait et afin d'éviter toutes nuisances éventuelles avec un second locataire, les occupants actuels du T4 ont proposé à la collectivité de louer également le T2 pour un montant de loyer mensuel de 400 €.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, de louer le T2 de la maison Schneider aux occupants actuels du T4 pour un loyer mensuel supplémentaire de 400 €, leur permettant ainsi la jouissance complète de la propriété communale et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant au bail actuel, avec effet au 1er janvier 2016.

##### b) **Demandes de subventions :**

Suite aux demandes de subventions présentées par les associations, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, d'**ACCORDER** les subventions suivantes :

⇒ 405 € à l'Ecole de Musique de Poisy (45 € x 9 enfants) ;

⇒ 405 € à l'Ecole de Musique de Poisy pour participation aux frais de fonctionnement.

Ces deux subventions seront versées sur l'exercice 2016.

⇒ 810 € à l'Ecole de Judo de Lovagny (45€ x 18 enfants) comme décidé par délibération du 18 novembre 2015.

et **REPORTE** l'examen des demandes des associations suivantes : UDC AFN – AFM Téléthon et Bab El Raid sur l'année 2016.

##### c) **FOL/UFOVAL – participation journalière 2016 :**

Suite à la convention relative au « centres de vacances » du 21 novembre 2008, passée avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour favoriser le départ des enfants de la commune de Lovagny en colonies de vacances UFOVAL 74, le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, de porter le montant de la participation journalière, pour l'année 2016, à la somme de 4.25 € par enfant et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention précitée.

##### d) **Mandatement des dépenses d'investissement 2016**

Pour permettre le règlement des factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2016, soit au plus tard le 15 avril 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit à hauteur de 529 050.07 €.

#### 5) **SNE – Convention avec le PLS.ADIL 74 :**

Suite au passage au système SNE pour l'enregistrement des logements sociaux et afin de permettre de garder le droit d'accès aux listes de demandeurs, Monsieur le Maire propose de confier, par le biais d'une convention au PLS.ADIL 74, l'enregistrement des demandes de logements sociaux pour le compte de la commune de Lovagny.

Les frais de fonctionnement seront pris en charge par la CCFU (0.07 € par habitant).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MANDATE** le PLS.ADIL 74 à compter du 1er janvier 2016, **ACCEPTE** les termes de la convention de mandat et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:**

**a) Remerciements:**

L'association ALISE remercie la commune de Lovagny pour la subvention d'un montant de 100 € qui lui a été attribuée en 2015 dans le cadre de ses actions pour les soins palliatifs.

**b) Bail du local situé à PONTVERRE HAUT:**

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail a été signé avec la société SCOP NEA pour la location du local de Pontverre-Haut à compter du 1er février 2016. Néanmoins, compte tenu des contraintes techniques des travaux d'aménagements nécessitant un délai supplémentaire, le local ne sera pas disponible avant mars 2016.

La société SCOP NEA en a été avisée.

**c) SIUPEG « Syndicat Intercommunal des Utilisateurs du Point d'Eau de chez Grillet »:**

La commune de Lovagny est alimentée en eau potable par la source de Chez Grillet, gérée par le SIUPEG.

Dans le cadre de la loi NOTRe, ce syndicat est appelé à terme à disparaître.

Dans l'attente des modifications statutaires, la partie administrative sera confiée à la C2A (Communauté de l'Agglomération d'Annecy).

**d) Bulletin municipal :**

Les bulletins municipaux sont en cours d'impression.

Ils seront accompagnés par des flyers portant sur l'opération « récupération des cartons de Noël » mise en place par la CCFU.

**e) Cérémonie des vœux :**

La cérémonie des vœux du Maire, qui se tiendra à la Maison du village, est fixée au samedi 16 janvier 2016 à 17h30.

**f) Repas des élus et du personnel :**

Le traditionnel repas de fin d'année des élus et du personnel a été reporté au 5 février 2016.

La séance est levée à 21 h 40.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- ⇒ Mercredi 20 janvier 2016 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 24 février 2016 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 23 mars 2016 – 20 h 30
- ⇒ Vendredi 22 avril 2016 – 20 h 30